

**COMPTE RENDU
REUNION DU BUREAU
REUNION DU 26 MAI 2025**

Date de la convocation : 12 mai 2025

Le vingt-six mai deux mil vingt-cinq à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 10

Présents : 10

Exprimés : 10

CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES				Emargement
Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Président	Présent
Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	VP Vouge Amont	Présent
Monsieur	Denis	PENNING	Secrétaire	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE				
Monsieur	Alain	LEFEVRE	VP Varaude	Présent
Monsieur	Dominique	JANIN	Membre	Présent
CC RIVES DE SAÔNE				
Monsieur	Patrick	JACQUET	VP Vouge Aval	Présent
Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	VP Bièvre	Présent
DIJON METROPOLE				
Monsieur	Jean Patrick	MASSON	VP Cent Fonts	Présent
Monsieur	Jean Michel	VERPILLOT	Membre	Présent
Monsieur	Marien	LOVICHI	Membre	Présent

M. PENNING est secrétaire du syndicat

Assistant:MM MORELLE Guy (Vice-Président de la CCPD), TOUCHARD Jérôme (Charrey-sur-Saône), BUSQUIN Louis, PARUSSATTI Léo et BOILLIN Nicolas (SBV).

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 24 février 2025

Finances

- Décision Modificative n°1 – Délibération 2025-07

PPRE

- Fiches Actions 2025 – Délibération 2025-08

Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

- Travaux sur la Vouge :
 - o Site de Gilly-lès-Cîteaux
 - o Site de Bessey-lès-Cîteaux (T1 et T2)
 - o Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny
- Point sur les démarches sur :
 - o La Bièvre entre Marliens, Tart et Echigey – Délibération 2025-09
 - o La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux – Délibération 2025-10
 - o La Noire Potte à Thorey-en-Plaine

Zones Humides

- Travaux 2023 et 2024 : Retour d'expérience et suivis
- Travaux 2025 – Délibération 2025-11
- ENS de la Plaine de Côteaux

PAPI : Tille, Vouge et Ouche

- Etude ZEC Forêt de Côteaux

Etude prospective

- Étude prospective sur le Changement Climatique sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud : Plan d'Action Opérationnel

Autres informations

- Climatologie, piézométrie et hydrologie
- Actualisation des EVP du bassin de la Vouge et de la Nappe de Dijon Sud
- Démarche sur le Moulin Civri à Gilly-lès-Côteaux
- Démarche sur le Milleraie à Saulon-la-Chapelle
- Inauguration Cabane de la Zone Humide de la Cent Fonts à Fénay
- Autres informations & questions diverses

Le Président présente les excuses de Mmes BEAUNEE et ZITO et de M. POULLOT. Il demande une minute de silence en la mémoire de M. SCHWEIZER, ancien membre du bureau du SBV.

I. Approbation du CR du 24 février 2025

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. Finances

Délibération 2025 : DM n°1

Après avoir présenté les renseignements nécessaires à la compréhension des modifications budgétaires, le Président propose au bureau de prendre la décision modificative n°1 au budget primitif 2025.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les nouveaux crédits d'ordre budgétaire comme suit :

Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre – Article - Opération	Dépenses		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	O/R
2051 – Concessions et droits similaires		500€	R
21838 - Matériel de bureau et matériel informatique		5 000 €	R
45 – 45411 – 130 – PPRE 2023		4 800 €	R
45 – 45411 – 133 – ZH Gilly / Charrey 2024	2 000 €		R
45 – 45411 – 135 – MA 2025		20 000 €	R
45 – 45411 – 137 – NP 2025	2 000 €		R
45 – 45411 – 138 – ZH 2025	9 000 €		R
45 – 45411 – 140 – ZEC / ZH Forêt Côteaux 2025	3 000 €		R
Total	16 000 €	30 300 €	

Chapitre – Article - Opération	Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	O/R
001	83 668.71 €		O
45 – 45412 – 130 – PPRE 2023		4 800 €	R

45 – 45412 – 135 – MA 2025		13 524.62 €	R
45 – 45412 – 137 – NP 2025		8 000 €	R
45 – 45412 – 138 – ZH 2025	5 000 €		R
45 – 45412 – 140 – ZEC / ZH Forêt Côteaux 2025	2 000 €		R
Total	90 668.71 €	26 324.62 €	

III. **PPRE – Fiches Actions 2025**

Le Président transmet la parole à M. BUSQUIN.

M. BUSQUIN présente les avancées depuis le dernier bureau.

FA20 : Travaux de recharge sédimentaire sur le Layer à Izeure et Saulon-la-Chapelle

La convention avec l'ONF a été signée ainsi que les devis avec l'entreprise Chenot Paysages. Les travaux devraient se réaliser à la rentrée 2025, du fait de l'interdiction de traiter la ripisylve avant le 1^{er} septembre. Il rappelle que suite à la présence de reproduction de la Truite Fario (Salmo trutta) constatée en 2024, lors des premiers travaux de recharge granulométrique, il sera procédé à deux pêches : une d'inventaire pour connaître l'évolution de la population endémique (début juin) et une de sauvetage immédiatement avant le début des travaux. Une nouvelle demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sera déposée dans les prochaines semaines auprès de la DDT de Côte d'Or.

FA23 : Création d'ouvrage de type « barrage à Castor » sur la Noire Potte à Bessey-lès-Côteaux

M. BUSQUIN explique s'être rapproché de l'association Mapca pour être encadré dans la réalisation des ouvrages. Le devis proposé est trop élevé (3 860 €), aussi il précise que les travaux se feront normalement en juin en parfaite autonomie. L'autorisation au titre de la loi sur l'Eau a été obtenue récemment.

FA24 : Traitement d'une érosion sur la Vouge à Villebichot (La Moingeotte)

Le devis a été signé par le Président (3 000 € HT) et il ne reste que l'obtention de l'accord par l'AF de Villebichot. Les travaux devraient se faire durant l'hiver 2025-2026. Un DICT a été demandé auprès de la CCGC&NSG. Cette déclaration a confirmé que sur la rive droite (opposée au projet) de la Vouge, il existe bien une canalisation d'eau potable, ce qui empêche toute intervention sur celle-ci, mais rien en rive gauche, lieu du projet.

FA30 et 31 Travaux de diversification de la Cent Fonts à Saulon-la-Rue et Fénay

M. BUSQUIN explique avoir pris contact avec les propriétaires riverains, et obtenus leur accord de principe, pour la diversification de la Cent Fonts depuis le Château de Saulon-la-Rue jusqu'à l'aval du pont de la Veyle. Il est envisagé, dans un premier temps, la diversification de la rivière en aval du château de Saulon-la-Rue (FA30) puis éventuellement, dans un second temps, au droit du château (FA31). Il est rappelé que ce projet complètera les épis implantés en 2018.

Arrivée de M. LOVICHI

Délibération 2025 – 08 : Fiches Actions 2025_complément

Le Président rappelle que suite à l'obtention de la DIG sur le PPRE 2021-2025 (AP du 3 août 2021), la plupart des travaux visant à la diversification des habitats, à la plantation de ripisylve, à la création d'abreuvoir ou bien à la mise en défens peuvent être mises en œuvre sans autre procédure administrative. Il explique également qu'il peut ponctuellement être nécessaire d'obtenir des autorisations complémentaires au titre de la rubrique 3.3.5.0 du R214-1 du CE pour les travaux non prévus dans l'AP.

Le Président rappelle que le programme d'interventions 2025 fait l'objet d'un inventaire mis à jour régulièrement dans le dossier « Fiches Actions (FA) » et que plusieurs d'entre elles ont déjà fait l'objet d'une délibération (2024-21) pour l'année 2025. Il précise que des opportunités se sont fait jour depuis et qu'il est proposé d'engager de nouvelles actions dans les prochains mois

Les nouvelles Fiches Actions 2025 qu'il est envisagé de réaliser sont les suivantes :

- FA24 : Traitement d'une érosion sur la Vouge à Villebichot (La Moingeotte) ;
- FA26 : Création d'abreuvoir à Saint-Bernard ;
- FA30 : Travaux de diversification de la Cent Fonts à Saulon-la-Rue et Fénay

Le Président confirme comme pour les précédentes interventions que ces projets peuvent être subventionnés à hauteur de 80% du montant HT (Agence de l'Eau RM&C, Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et Conseil Départemental de Côte d'Or).

Le Président rappelle que le financement par l'AERM&C du poste de technicien de rivières est, dans le cadre de son 12^{ème} programme, pour partie adossé à des actions prioritaires. Dans le cadre de ces FA, le temps nécessaire à l'encadrement des travaux correspondra à une dépense de 3 600 € (20 jours) à laquelle s'ajoute la majoration de 30% appliquée au poste.

Il précise enfin qu'il sera nécessaire de passer une convention gratuite avec les propriétaires riverains pour ce qui concerne les FA24 et 26.

Le plan de financement sera le suivant :

	Coût HT	AERM&C	CRBFC / CD21	SBV
Réalisation des FA	30 000	15 000	9 000	6 000
Temps du technicien de rivières (20 jours) – <i>hors majoration</i>	3 500 €	1 750	1 050	700
Total	33 500	16 750	10 050	6 700

Le Président précise que les travaux pourraient se réaliser en 2025 (sous réserve de bonnes conditions hydrologiques) ou à défaut en 2026.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE, la réalisation des Fiches Actions complémentaires 2025 listées ci-avant ;
- INSCRIT aux budgets 2025 et 2026, les dépenses et les recettes nécessaires à la réalisation de ceux-ci ;
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Régional de Bourgogne-France-Comté et du Conseil Départemental de Côte d'Or ;
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les conventions à passer avec les propriétaires riverains.

IV. Travaux de restaurations morphologiques des cours d'eau

- a. Travaux sur la Vouge :
- o Site de Gilly-lès-Cîteaux

M. BUSQUIN précise que :

- La pêche de sauvegarde a été réalisée le 24 avril 2025 ;
- Les travaux ont repris le 25 avril 2025 ;
- La 1^{ère} réunion de chantier s'est déroulée le 29 avril 2025 ;
- La 2^{ème} réunion de chantier le 20 mai 2025 ;
- La 1^{ère} phase des travaux s'est terminée le 21 mai 2025 ;
- Il est prévu une première reprise des travaux cet été (mise en place de la clôture et de la pompe à nez notamment) puis une seconde cet hiver pour l'implantation de la ripisylve.

Quelques photographies illustrant les travaux :





À la demande de quelques membres du bureau, le Président propose d'organiser une visite du site courant juin.

- Site de Bessey-lès-Cîteaux (T1 et T2)

Le Président donne la parole à M. PARUSSATTI.

Celui-ci précise que :

- La pêche d'inventaire s'est déroulée ce matin (26 mai) et qu'il a été dénombré une vingtaine d'espèces et plus de 600 kg de biomasse ;
- Les travaux débuteront le 2 juin prochain ;
- La 1^{ère} réunion de chantier est programmée le 3 juin.

MM MORELLE et LEFEVRE expriment leur contentement de voir (enfin) engager les travaux sur le site. M. BOILLIN Nicolas précise que si le résultat est probant, il serait pertinent d'engager une démarche similaire sur le linéaire situé immédiatement en amont de ce linéaire (2026 ou 2027 ?).

- Site d'Aubigny-en-Plaine / Brazeay-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny

Le marché de rédaction du DLE et de la maîtrise d'œuvre a été attribué le 28 mars, au bureau d'études ARTELIA. Le DLE devrait être déposé début juin, puis l'appel d'offres sur les travaux devrait paraître dans l'été 2025 (après obtention de l'AP) afin que les travaux puissent s'engager à l'automne 2025.

b. Point sur les démarches :

M. PARUSSATTI fait un rapide retour sur les avancées des autres démarches.

- La Bièvre entre Marliens, Tart et Echigey

L'accord de la plupart des propriétaires sur une restauration d'ambition R2 a été obtenu sur les 2 500 mètres linéaires. Il ne manque uniquement que deux signatures. Deux scénarios sont envisageables : avec ou sans l'intégration de travaux de la partie de la Bièvre traversant le bourg de Marliens. Par ailleurs, M. PARUSSATTI dit qu'il faudra envisager deux hypothèses de « traitement » du clapet agricole de Marliens (aménagement et / ou arasement) afin de répondre aux questionnements des riverains. L'appel d'offres des travaux est envisagé en septembre 2025. M. BOILLIN explique que celui-ci ne comprendra qu'une phase projet, dès lors où le diagnostic avait été réalisé dans le cadre de l'étude Bièvre 2018.

Délibération 2025-09 : Projet complémentaire de restauration de la morphologie de la Bièvre entre Marliens et Echigey

Le Président rappelle que le bassin de la Vouge est reconnu au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027 comme bassin prioritaire pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la morphologie de ses cours d'eau dans le but de l'atteinte de bon état de la qualité des eaux et d'anticiper les effets du changement climatique (dispositions 6A-04, 6A-05, 6A-08, MIA0202 et MIA0304 du PDM). A ce titre, la restauration de la Bièvre relève de l'Intérêt Général, conformément aux statuts du SBV (item 8 du I du L211-7 du CE).

Le Président dit que depuis 2019, le SBV a engagé une démarche de restauration morphologique de la Bièvre qui s'est traduit par une première intervention sur Brazey-en-Plaine en 2023 sur un linéaire de 1350 m. La démarche de 2019 prévoyait notamment dans sa première phase un état des lieux et un diagnostic de la rivière depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Vouge à Esbarres. À cette occasion, il a été démontré que les deux premiers tronçons (Rapport Artélia Août 2019) d'une longueur de 2400 m étaient qualifiés en états moyen et mauvais. Ce secteur avait alors été ciblé comme prioritaire pour la restauration morphologique de la rivière. Après échanges, concertation et possibilité foncière, il avait été acté d'engager des travaux avec une ambition de restauration de niveau R2.

Sous réserve d'obtenir l'autorisation pour la réalisation de la poursuite de l'étude puis des travaux, soit sur de la totalité, soit de la très grande majorité des propriétaires riverains représentant un linéaire significatif de la rivière (80% minimum) et continu depuis le lavoir de Marliens et jusqu'à l'entrée d'Echigey, le Président propose d'engager l'étude PRO, selon l'hypothèse de restauration morphologique R2, en tranche ferme, puis la rédaction du DLE et la maîtrise d'œuvre des travaux en tranches optionnelles.

Le Président résume les différentes étapes de la démarche :

- Obtention des autorisations des propriétaires sur le lancement de l'étude PRO et des travaux ;
- Rédaction du rapport de phase projet sur la base d'une restauration de la Bièvre d'ambition R2 ;
- Rédaction du DLE et lancement de la démarche administrative visant à obtenir l'AP autorisant les travaux ;
- Maîtrise d'œuvre.

Le Président précise que c'est au moment du rendu du rapport PRO, que le coût et l'échéancier des différentes phases des travaux seront définis plus précisément et nécessiteront une nouvelle délibération du SBV. Il pense, dans l'hypothèse d'une autorisation d'intervention sur la totalité du linéaire, qu'il sera nécessaire de prévoir au moins deux tranches distinctes de travaux.

Le plan de financement sera le suivant :

	Coût (€ HT)	AERM&C	CRBFC / CD21	SBV
Etude PRO Tronçons 1 et 2 – Tranche Ferme	20 000	50%	30%	20%
DLE Tronçons 1 et 2 – Tranche optionnelle	10 000			
Maîtrise d'œuvre Tronçons 1 et 2 - Tranche optionnelle	10 000			
Total	40 000	20 000	12 000	8 000

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau du SBV :

- CONFIRME le souhait de mise en œuvre des travaux de restauration de l'hydromorphologie de la Bièvre sur les deux premiers tronçons listés dans l'étude 2019 ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2025 à 2028 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les demandes de financements ;
- PRÉCISE qu'une délibération complémentaire sera nécessaire pour l'encadrement de la phase travaux.

- o La Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

M. PARUSSATTI rappelle que l'accord des propriétaires sur les 2 200 ml a été obtenu en 2024. Il précise que Conseil Départemental de Côte d'Or est d'accord pour envisager un aménagement du seuil situé en aval du pont de la RD996 (rencontre du 5 mai dernier).

M. BOILLIN Nicolas précise que l'appel d'offres devrait être commun avec celui sur la Bièvre (cf. supra).

Délibération 2025-10 : Projet de restauration de la morphologie de la Vouge sur Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

Le Président rappelle que le bassin de la Vouge est reconnu au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM) 2022-2027 comme bassin prioritaire pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la morphologie de ses cours d'eau dans le but de l'atteinte de bon état de la qualité des eaux et d'anticiper les effets du changement climatique (dispositions 6A-04, 6A-05, 6A-08, MIA0202 et MIA0304 du PDM). À ce titre, la restauration de la Vouge relève de l'Intérêt Général, conformément aux statuts du SBV (item 8° du I du L211-7 du CE).

Le Président dit que depuis 2018, le SBV a engagé des démarches de restauration morphologique de la Vouge qui se sont traduit par (d'amont en aval) :

- La restauration de la rivière sur 1 000 ml à Gilly-lès-Cîteaux (travaux R2 en cours) ;
- La restauration sur plus de 3 300 ml entre Saint Bernard et Villebichot (travaux R1 déjà menés ou en cours) sur un linéaire où la rivière n'est historiquement plus dans son talweg naturel ;
- La restauration sur 1 000 ml à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure (travaux R2 en cours) ;
- La restauration sur 2 500 ml à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine/Magny-lès-Aubigny (travaux R2 passés ou à venir) ;
- La restauration sur 400 ml à Eubarres (travaux R1 passés).

Le Président précise que le SBV a obtenu la totalité des autorisations signées des propriétaires riverains sur une distance de 2 200 ml entre le lieu-dit « Maison Rouge » et la RD 996 sur la Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux. Il dit que tous les acteurs ont validé la restauration de la rivière avec une ambition R2 de sa restauration morphologique.

Le Président énumère les différentes étapes de la démarche :

- Diagnostic morphologique de la rivière en tranche ferme ;
- Rédaction du rapport de phase projet sur la base d'une restauration de la Bièvre d'ambition R2 en tranche ferme ;
- Rédaction du DLE et lancement de la démarche administrative visant à obtenir l'AP autorisant les travaux en tranche optionnelle ;
- Maîtrise d'œuvre en tranche optionnelle.

Étant entendu que les autorisations des différents propriétaires ont déjà été obtenues, le Président dit que l'étude pourrait se terminer en 2026 et les travaux pourraient être envisagés dès 2027.

Le Président précise que c'est au moment du rendu du rapport PRO, que le coût et l'échéancier des différentes phases des travaux seront définis plus précisément et nécessiteront une nouvelle délibération du SBV. Il pense, dans l'hypothèse d'une autorisation d'intervention sur la totalité du linéaire, qu'il pourrait être nécessaire de prévoir deux tranches distinctes de travaux.

Le plan de financement sera le suivant :

	Coût (€ HT)	AERM&C	CRBFC / CD21	SBV
Diagnostic et étude PRO - Tranche Ferme	25 000	50%	30%	20%
DLE – Tranche optionnelle	10 000			
Maîtrise d'œuvre - Tranche optionnelle	20 000			
Total	55 000	27 500	16 500	11 000

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau du SBV :

- CONFIRME le souhait de mise en œuvre des travaux de restauration de l'hydromorphologie de la Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux sur 2 200 ml ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2025 à 2027 ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les demandes de financements ;
- PRÉCISE qu'une délibération complémentaire sera nécessaire pour la définition précise de la phase travaux et de leurs coûts.

- La Noire Potte à Thorey-en-Plaine

M. PARUSSATTI explique que des prises de contacts sont en cours avec les services de l'ONF.

V. **Zones Humides**

- a. Travaux 2023 et 2024 : Retour d'expérience et suivis

M. BUSQUIN présente les premiers inventaires sur les travaux 2024.

- FA18 : Restauration de deux mares à Gilly-lès-Cîteaux et une à Charrey-sur-Saône
- M1 Gilly-lès-Cîteaux : augmentation du nombre de grenouilles verte et apparition du triton crêté ;
 M2 Gilly-lès-Cîteaux : apparitions de la grenouille verte, agile et du triton crêté.

Et sur

M1 Charrey : augmentation significative du nombre de grenouilles verte et apparition de la grenouille rousse



- b. Travaux 2025

Il avait initialement été envisagé de restaurer plusieurs mares en 2025 :

- FA27 : Restauration de trois mares sur la commune de Tart ;
- FA28 : Restauration d'une mare forestière à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux ;
- FA29 : Restauration de deux mares forestières à Epernay-sous-Gevrey.

Pour ce qui concerne la restauration des mares sur la commune de Tart, les conventions ont été signées avec les propriétaires concernés.

Par contre, la restauration de la mare forestière de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux est suspens, car il a été constaté son assèchement au printemps

Enfin, pour les deux mares situées à Epernay-sous-Gevrey, le SBV est en attente d'une délibération de la commune de Gilly-lès-Cîteaux, propriétaire des deux sites.

M. BOILLIN Nicolas précise que le financement des travaux sur les mares est désormais pérenne, au titre du 12^{ème} programme de l'AERM&C (MAH4), contrairement aux années précédentes (Appel À Projet).

Délibération 2025 – 11 : Démarches sur des Zones Humides du bassin de la Vouge 2025

Le Président propose que dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (fiche MAH4 – Reconquête de la Biodiversité), de déposer un dossier prévoyant :

- La restauration de trois mares situées à Tart (FA27) ;
- La restauration de deux mares communale située à Epernay-sous-Gevrey (FA29).

Dans le cadre de ce programme d'intervention, il est possible d'obtenir un financement de 80%, avec si besoin, un complément du Conseil Départemental de Côte d'Or.

Le programme prévoit à l'instar des deux années précédentes :

- Leurs états des lieux ;
- Les conventions de mises à disposition avec les propriétaires concernés ;
- La rédaction des DIG ;
- La réalisation et le suivi des travaux ;
- L'évaluation et la communication post travaux.

Le Président explique que le financement du poste de technicien de rivières par l'AERM&C et le Conseil Départemental de Côte d'Or, sera pour partie adossé à ce programme. Dans ce cadre, le temps nécessaire pour porter à bien la mission correspondra à une dépense de 3 500 € (20 jours) à laquelle s'ajoute la majoration de 30% appliquée au poste, en ce qui concerne l'AERM&C.

Le plan de financement sera le suivant :

	Coût HT	AERM&C	CD21	SBV
Travaux de restauration des deux mares de Tart	12 000	8 400	1 200	2 400
Travaux de restauration de deux mares d'Epernay-sous-Gevrey				
Temps de maîtrise d'ouvrage du technicien de rivières (20 jours) – hors majoration	3 500 €	2 450	350	7 00
Total	15 500	10 850	1 550	3 100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau du SBV :

- CONFIRME, la mise en œuvre de la restauration des cinq mares listées ci-avant ;
- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles des budgets 2025 et 2026 ;
- AUTORISE et SOLICITE auprès de l'Agence de l'Eau RM&C et du Conseil Départemental de Côte d'Or, les subventions prévues respectivement dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention (MAH4) et du règlement d'intervention du département ;
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les conventions à signer avec les propriétaires.

M. BUSQUIN précise avoir récemment été contacté par la commune de Charrey-sur-Saône pour une restauration d'une « Zone Humide ? » dans le village.

M. TOUCHARD précise que ce site ne lui semble pas répondre au caractère humide tel que défini dans la réglementation. Il rappelle que c'est plutôt le secteur de l'ancienne digue sur le bief (Lieu-dit Milieu de la Chatelaine) qui lui semble plus opportun pour intervenir. MM TOUCHARD et JACQUET disent que ce second site avait été investigué en 2013-2014, suite à inondation des 19 et 20 juin 2013, mais que le propriétaire n'avait pas souhaité s'engager dans la démarche. Le SBV reviendra vers la commune pour échanger sur le sujet.

c. ENS de la Plaine de Côteaux

M. BUSQUIN rappelle que l'ENS de la Plaine de Côteaux a été labellisé le 25 novembre 2024 par le CD21 et que son inauguration se fera le 30 juin 2025.

VI. PAPI : Tille, Vouge et Ouche Etude ZEC Forêt de Cîteaux

M. BOILLIN Nicolas dit que le PEP (Programme d'Études Préalable), déposé le 20 décembre 2024, complété en avril 2025, a reçu la validation de M. le Préfet le 12 mai 2025. Cette validation est assortie de plusieurs recommandations techniques dont le fait que sur l'axe 6, aucune réflexion globale ne soit encore envisagée. En effet, il est rappelé que sur cet axe, seul le SBV a proposé trois actions.

Parallèlement à cela et après de multiples contacts restés pour la plupart infructueux, le SBV a reçu le 14 mai, l'accord des services de l'ONF afin d'engager la démarche 6.1 « Étude pour la création d'une ZEC en milieu forestier à Gerland / Saint-Nicolas-lès-Cîteaux ». Leur service a demandé que « dès à présent que la prestation attendue ici devra, en plus des études mentionnées à la fiche de présentation jointe, produire une estimation ou un outil permettant l'estimation de la perte de production forestière sur le territoire impacté (en vue d'une éventuelle indemnisation). »

Le Président précise que M. Léo PARUSSATTI sera le référent technique de la démarche (rédaction du CCTP, échange avec les partenaires techniques, publication de l'AO, ...). Il est attendu le lancement de l'étude pour le 3^{ème} ou le 4^{ème} trimestre 2025.

Une démarche similaire (échanges avec les élus et les propriétaires) sera engagée dans les prochains mois, afin d'envisager la démarche 6.2 « Étude pour la création d'une ZEC en milieu forestier à Esbarres / Brazey-en-Plaine » en 2026.

Suite à la remarque de M. JACQUET, M. BOILLIN Nicolas précise qu'une étude d'opportunité de classement des merlons de curage, en tant que digues le long de l'Ouche à Trouhans et Echenon, est programmée sous maîtrise d'ouvrage de la CCRS.

VII. Etude prospective Tille, Vouge, Ouche et NDS

Des ateliers thématiques (Agricole, Aménagement territoire, AEP, Syndicats de rivières) ont été organisés les 8 et 9 avril dernier.

Les actions potentiellement portées à terme par le SBV vous ont été envoyées antérieurement à la réunion de ce jour. Il s'agit des actions 19 à 22 correspondantes aux pistes d'actions de la stratégie **5.1 à 5.4**. Il est à noter que l'action 22 (Élaborer une stratégie foncière) a été celle qui a été la plus discutée.

Les quatre PAO (Plans d'Actions Opérationnels) seront présentés au CoPil pour validation le 1^{er} juillet puis en CLE (commune) le 7 juillet 2025. À la suite, chaque CLE pourra traduire une large partie des ces PAO, dans son SAGE révisé et / ou son nouveau PTGE.

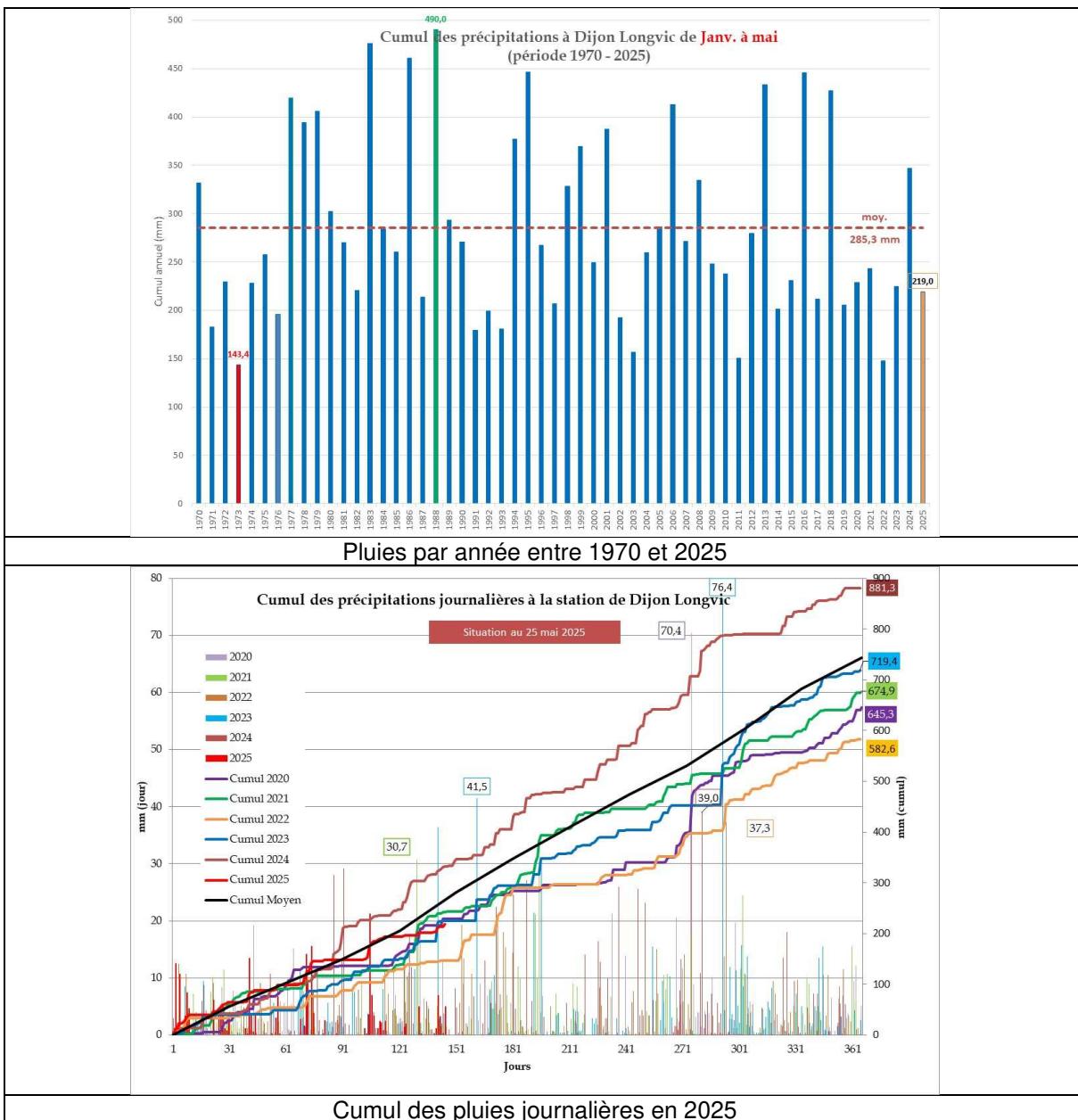
À l'occasion de cette réunion, M. MASSON a interpellé l'AERM&C sur l'absence de contractualisation sur nos territoires. Il est prévu prochainement une rencontre pour en rediscuter. M. BOILLIN Nicolas précise qu'il nous ait demandé d'envisager une Étude Bon Fonctionnement (EBF) des rivières du bassin versant. Le principe de réaliser cette étude est envisageable mais il ne faudrait que celle-ci ne soit pas « hors sol » par rapport à ce qui est possible de faire (disparition séculaire des méandres).

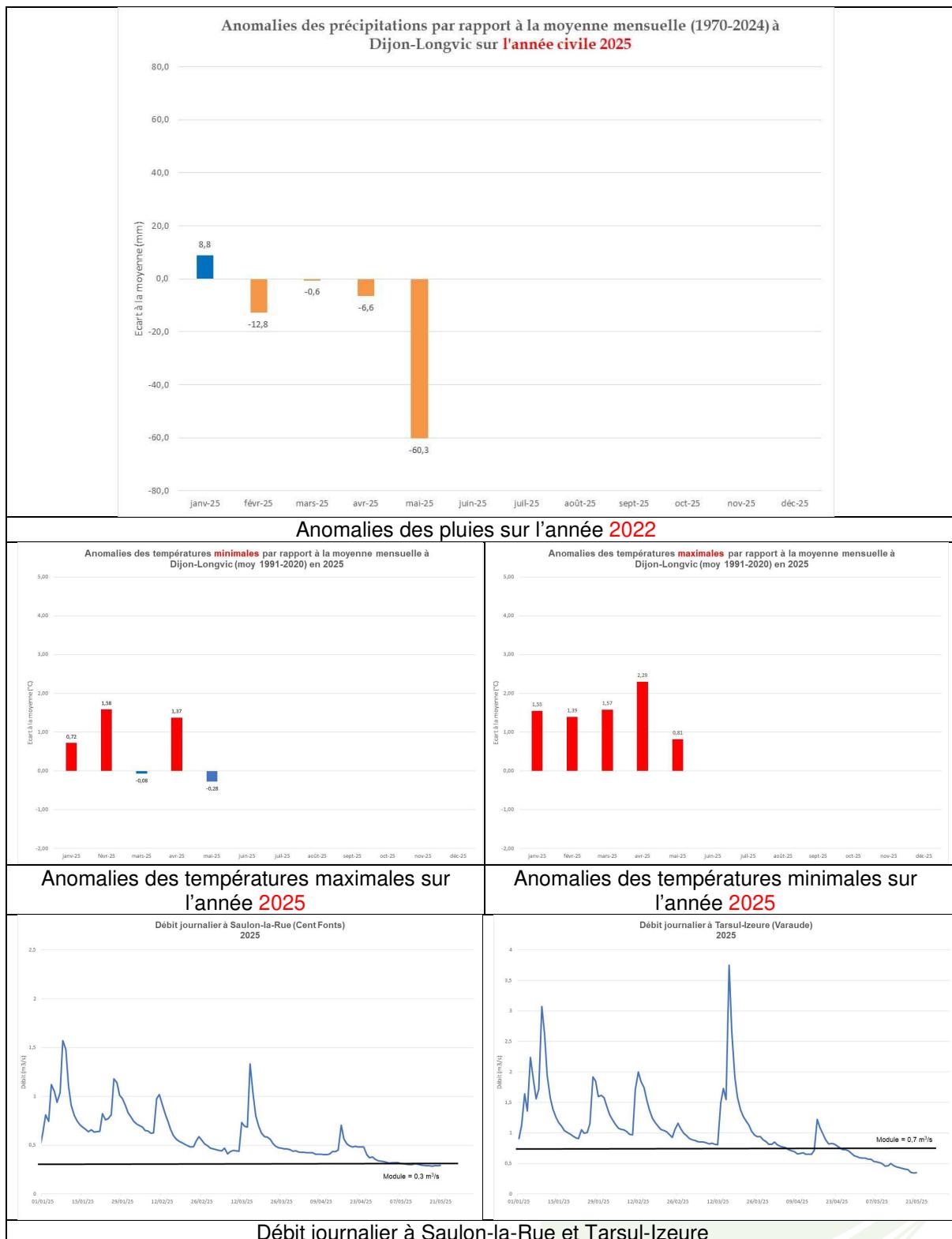
VIII. Autres informations

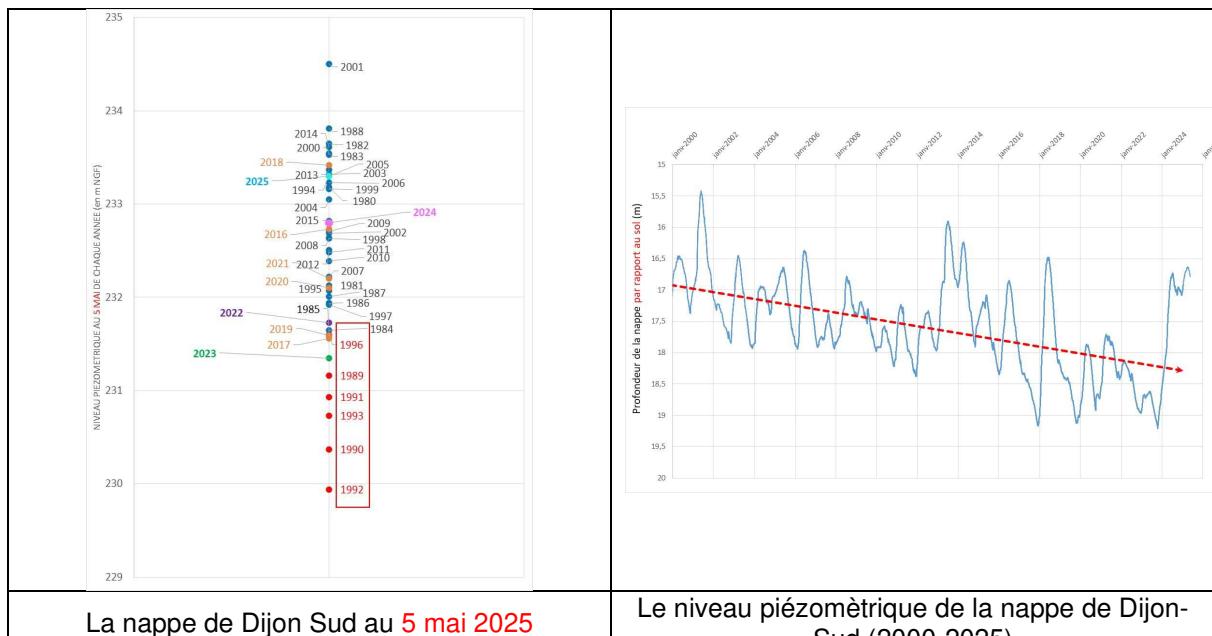
a. Climatologie, piézométrie et hydrologie

M. BOILLIN présente les données 2024 :

- Il a plu **219 mm** depuis début janvier 2025 pour une moyenne de 285,3 mm , soit un déficit de près de 25% p/r à la moyenne ;
- Il n'a quasiment pas plu depuis le 17 avril 2025 ;
- Les températures minimales et maximales sont plus hautes que les moyennes (~ 0,7 et 1,5°C) ;
- Le niveau de la nappe de Dijon Sud est au-dessus de la moyenne grâce à la recharge de 2023-2024. La recharge de cet hiver a été au contraire particulièrement médiocre (0,45 m < 1,13 m en moyenne depuis 1979) ;
- **La nappe de la Bièvre est très basse** ;
- Les sols agricoles sont secs ;
- Les débits des rivières sont faibles pour la saison.







La nappe de Dijon Sud au **5 mai 2025**

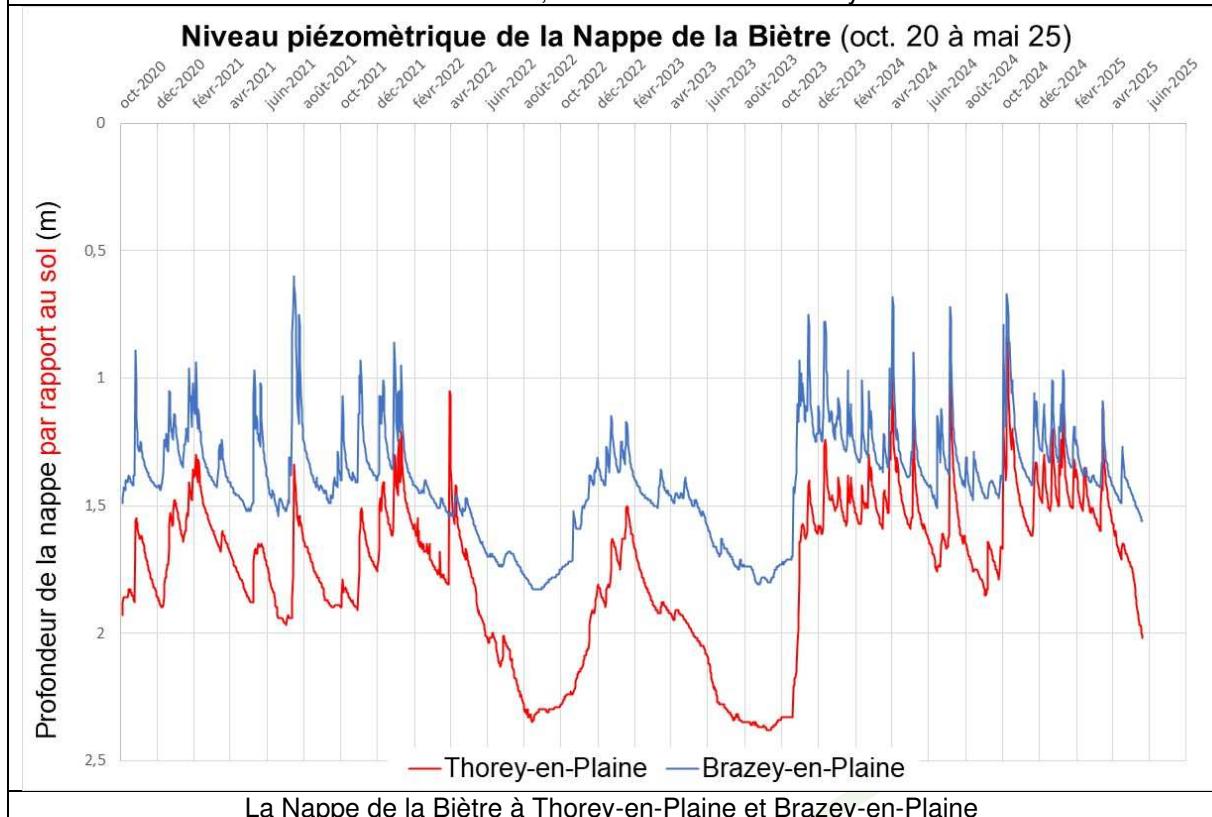
Le niveau piézométrique de la nappe de Dijon-Sud (2000-2025)

Grâce à la bonne recharge de l'hiver 2023-2024 la situation est plutôt bonne sur la NDS.
Au **5 mai 2025**, le niveau de la NDS est plus haut que 35 années et plus bas que 10 années.

Pour mémoire, au 5 mars, seules 5 années étaient au-dessus de 2025 et
au 5 avril, 6 années au-dessus.

La situation se dégrade rapidement.

2025 est néanmoins 0,88 m au-dessus de la moyenne.



La Nappe de la Bièvre à Thorey-en-Plaine et Brazey-en-Plaine

La tendance climatique à trois mois (mai 2025 – juillet 2025) semble montrer une période nettement plus chaude que la moyenne interannuelle.

b. Actualisation EVP

L'appel d'offre de l'actualisation des EVP a été publié le 15 mai et se terminera le 4 juillet 2025. Actuellement 10 retraits ont été effectués.

c. Démarche sur le Moulin Civri à Gilly-lès-Cîteaux

Les travaux d'extraction du tuf se sont déroulés le 21 mai, sous la direction de Louis BUSQUIN. La baisse du niveau d'eau est particulièrement importante au niveau du carrefour de la route de Saint Bernard et Flagey-Échézeaux (-30 cm) et légèrement moindre en aval (-20 cm), L'intervention a suscité de nombreuses interrogations. La suite sera de passer une convention avec les propriétaires du Moulin Venon, pour réimplanter des saules et peut être (?) pouvoir intervenir sur les grilles, vannes (la discussion doit être engagée). Une nouvelle réunion téléphonique, avec le Sous-Préfet, est prévue le 30 juin prochain.

d. Démarche sur le Milleraie à Saulon-la-Chapelle

Le SBV a échangé avec M. le Maire de Saulon-la-Chapelle, dans l'attente d'une date de RDV sur site avec les services de l'Etat, Pour mémoire la commune souhaite retirer la buse. Le SBV accompagnera techniquement la démarche mais ne sera pas maître d'ouvrage.

e. Inauguration Cabane de la Zone Humide de la Cent Fonts à Fénay

Le SBV souhaite inaugurer la cabane installée à Fénay, la date n'est pas encore fixée mais pourrait être envisagée en juillet 2025.

f. Autres informations & questions diverses

- M. BUSQUIN explique avoir, avec M. PARIUSSATTI, participé à l'animation de la fête de la réserve naturelle à Brochon les 23 et 24 mai. Cela a été une réussite ;
- Des pêches d'inventaires suite à des travaux seront organisées dans les prochaines semaines par la Fédération de la Pêche de Côte d'Or :
 - o Année N+3 sur la Cent Fonts à Saulon-la-Rue / Fénay ;P
 - o Année N+1 sur le Layer à Saulon-la-Chapelle / Izeure (cf. supra).
- Participation de Mme ZITO à la COP Régionale, ce matin en présence de M. REBSAMEN Ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation.

L'ordre du jour étant épousé, le Président lève la séance à 20h15, puis invite les membres du bureau à partager le verre de l'amitié. Il remercie le personnel pour leur présentation.

